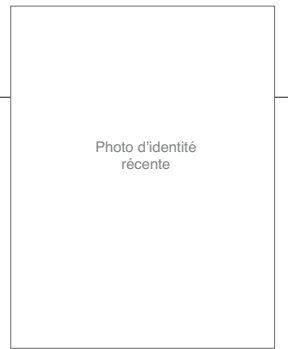


DEMANDE D'INSCRIPTION

Séjour en Europe



Nom Prénom Sexe Age (au jour du départ)

name / apellido first name / nombre

Né(e) le Nationalité Frères & soeurs

date of birth brothers & sisters

Nom & profession des parents

parents

Adresse

..... Tel. domicile Tel. travail

Portable de l'étudiant Portable(s) parent(s) /

Adresse mail. Merci de l'écrire très soigneusement

Les informations vous seront envoyées par mail à l'adresse que vous indiquez. Veillez à ce qu'un message provenant de into@prolingua.fr soit considéré comme désirable. Nous vous invitons à mettre cette adresse dans votre liste de contacts.

Classe 1° langue 2° langue niveau (dans la langue du pays visité)

Caractère timide mûr s'adapte bien
shy / schüchtern mature / reif adaptable / passt sich gut an

indépendant fumeur non-fumeur
unabhängig smoking non-smoking

Loisirs & sports favoris

Hobbies & sports

Indications médicales (allergie importante, énurésie...)

Medizinische Anzeigen

Souhait particulier, ou indication pouvant aider au choix du groupe ou de la famille

Autorisation de sortie le soir (sans les moniteurs) dans le cadre d'un séjour en famille
Parents' permission to go out in the evening / Erlaubnis abends auszugehen
Permiso de salida de noche sin adultos

non oui jusqu'à h la limite est 22h
no yes until / bis / hasta

Séjour choisi

Pays Dates

Durée

Formule choisie

Famille, Résidence, Langue & Sport, immersion totale...

Séjour en famille, et pour un jeune de 14 ans ou plus :

Etre le seul francophone dans la famille Etre avec un autre francophone dans la famille

N° de la carte d'identité ou du passeport de l'inscrit nécessaire à l'émission d'un billet d'avion

..... Demande de pré/post acheminement

Ville de départ demandée

Date de réception de cette demande à PRO LINGUA Numéro d'adhérent

cadre réservé à PRO LINGUA

Précisions concernant la rubrique «Autorisation de sortie, le soir»

Cette rubrique n'a trait qu'aux séjours de groupe en famille; elle ne concerne donc pas les programmes en résidence ou en collège, dans lesquels les participants ne sortent pas seuls le soir.

La question posée est la suivante : en dehors des sorties organisées, prévues au programme, le jeune aura-t-il le droit de sortir le soir, après 19h, seul ou avec des camarades et sans la présence de moniteurs ou d'autres adultes?

Pour les jeunes de moins de 15 ans, nous demandons aux parents de ne pas accorder cette autorisation.

Pour les jeunes de plus de 15 ans, les autorisations données pour un séjour de vacances ne devraient pas différer de ce qu'elles sont dans la vie courante.

Les participants à qui l'autorisation a été accordée doivent savoir qu'il y a des limitations, quel que soit leur âge :

- 1) Ils ne doivent pas sortir tous les soirs (cela ne serait pas correct vis-à-vis de leur famille-hôte)
- 2) Ils doivent toujours être de retour avant 22h (ou plus tôt, si la famille-hôte ou les organisateurs le demandent).

S'agit-il d'un premier séjour linguistique ? oui non

Indiquer, le cas échéant, les séjours déjà effectués. Si c'était avec PRO LINGUA, indiquer le lieu

Période Lieu

Période Lieu

Période Lieu

Avez-vous une Assurance couvrant la Responsabilité Civile? Si oui, laquelle (nom & adresse)

N° Sec. Sociale Assurance scolaire

Bénéficiez-vous d'une mutuelle complémentaire? Si oui, laquelle

Engagement

Je soussigné(e)..... déclare avoir pris connaissance des dispositions réglementaires, des conditions de vente (qui figurent dans la brochure ainsi que sur le site de PRO LINGUA) et des conditions tarifaires et je déclare les accepter.

Je certifie que l'enfant est en bonne santé et apte à participer à un séjour linguistique comme aux différentes activités proposées.

J'autorise, en cas d'urgence, PRO LINGUA ou ses représentants à faire pratiquer toute opération chirurgicale ou tout acte médical nécessaires à la santé de l'enfant.

J'autorise, le cas échéant, PRO LINGUA à reproduire dans ses documents d'information des photos ou des vidéos prises durant le séjour et sur lesquelles apparaît mon enfant.

Si l'inscription ne transite pas par une collectivité (C.E. ou service social) je verse à PRO LINGUA un acompte de **350 Euros** minimum dont le montant sera déduit du prix du séjour.

L'acompte est réglé par chèque en ligne

Date.....

Le représentant légal PRO LINGUA

Option garantie-annulation (3% du prix) oui non

- Joindre une *Fiche sanitaire de liaison*.

- *One to One, Two to One, Just Talking* : remplir le bulletin spécifique.

- *USA & Australie* : remplir le bulletin spécifique et joindre la copie du passeport.

Ces documents sont disponibles sur le site www.prolingua.fr, rubrique *Fiches d'inscription*.

Si votre demande est faite directement auprès de PRO LINGUA, une confirmation de l'inscription vous sera adressée.

Si l'inscription transite par une collectivité (C.E, service social...) : cachet du C.E. ou du service concerné.

PRO LINGUA